

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

en exercice :

18

présents :

12

votants

16

L'an deux mille vingt-quatre,

le vingt-huit mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation: 15 mai 2024.

PRESENTS: MM. RAYMOND Jean-Claude, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, BURELLIER Jean-Michel, HEMON Mathieu, MOUNIER Céline, LAFAURIE Lucie et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis

ABSENT(S) EXCUSE(S): MM MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, GLATZ Jean-Pierre, CHAVANNE Pascale, SAUTEREAU Olivier et RAJAT Sonia

POUVOIRS: M. RAYMOND Jean-Claude par Mme MURON Marie-Christine, Mme MATHELIN Sandra par M. PRADIER Bruno, M. GUILLOT Lucien par M. GLATZ Jean-Pierre, M. HEMON Mathieu par M SAUTEREAU Olivier.

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Convention Opérationnelle entre la Commune de Saint Germain Laval, la Communauté de Communes Vals d'Aix et Isable et l'Epora : Entrée Est du Centre bourg
- Aménagement de locaux destinés à l'Accueil de Loisirs Les Farfadets : demandes de subvention
- Recrutement d'un vacataire sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin spécifique pendant le temps périscolaire (sans objet suite à l'adoption définitive Loi AESH)
- Régime indemnitaire des agents de la Commune de SAINT GERMAIN LAVAL (RIFSEEP)
- Remboursement de frais à M. Le Maire
- Fonds de concours SIEL : pose d'une borne foraine Place de Verdun pour le marché hebdomadaire
- Délibération pour la participation annuelle 2024 pour la lutte contre les rats musqués
- Projet de convention restaurant scolaire avec le Département de la Loire et le Collège Papire Masson
- Convention relative aux opérations de fourrière automobile
- Redevance d'assainissement 2025
- Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif 2025
- Taxe d'Aménagement 2025
- Tarifs garderie
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a pris les décisions suivantes :

CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE L'EPORA, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE ET LA COMMUNE DE ST GERMAIN LAVAL

La convention opérationnelle vise à poursuivre l'action foncière débutée dans le cadre d'une convention distincte CVSF n°42E054 du 15 décembre 2022.

L'assiette foncière à mobiliser pour l'opération d'aménagement totalise une superficie de 3 955 m². Cette assiette est composée de quatre ilots qui peuvent être mobilisés concomitamment ou par phase en fonction des opportunités et des choix de la collectivité.

Le conseil envisage de retenir les 3 ilots suivants :

Ilot Pasteur dont le coût de revient est estimé à :

440 000 € HT.

- Ilot Est dont le coût de revient est estimé à :

432 600 € HT.

- Parking PEUGEOT dont le coût de revient est estimé à :

103 900 € HT.

et demande à l'EPORA une proposition avec reconstruction sur l'ilot Pasteur et de revoir l'étude de l'ilot Est en fonction des acquisitions foncières, d'où le report de la validation de la convention opérationnelle.

. AMENAGEMENT DE LOCAUX DESTINES A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LES FARFADETS : DEMANDES DE SUBVENTION

- Valide l'opération relative à l'aménagement de locaux pour un accueil de loisirs 12 place Jules Ferry 42260 SAINT GERMAIN LAVAL, situés à proximité du Collège Papire Masson et du Groupe scolaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la bonne réalisation du projet et à solliciter les différents financeurs pour obtenir le maximum de subventions.

. REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LAVAL

- décide la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel à compter du 1er janvier 2024.

Le RIFSEEP comprend 2 parts:

- L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent

. REMBOURSEMENT DE FRAIS AU MAIRE

Décide de rembourser à M. Jean-Claude RAYMOND le paiement de la fourniture de matériaux acquis pour la Commune pour la préparation du Critérium du Dauphiné pour un montant total de 208.70 € et d'imputer cette dépense sur le budget principal.

. POSE D'UNE BORNE FORAINE PLACE DE VERDUN (OP26233)

- -Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Pose d'une borne foraine place de Verdun" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- -Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en une année
- -Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

. DELIBERATION POUR LA PARTICIPATION ANNUELLE 2024 POUR LA LUTTE CONTRE LES RATS $\underline{\text{MUSQUES}}$

- Décide de verser 200 € au Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués secrétariat : 43, avenue Albert Raimond BP 50, 42272 - SAINT PRIEST EN JAREZ CEDEX.

- Prélève la dépense au compte 6281 "Concours Divers" du budget de l'exercice 2024.

FOURNITURE DE REPAS PAR LE COLLEGE A L'ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE ET PRIMAIRE

- Emet un accord de principe sur la proposition d'une nouvelle convention définissant les nouvelles modalités d'accueil des enfants de l'école publique dans le restaurant scolaire du collège avec les conditions suivantes :
- . établissement d'une convention entre le Département et l'Ecole privée
- et reprise de l'agent titulaire actuel par le Département de la Loire.

CONVENTION RELATIVE A LA FOURRIERE AUTOMOBILE

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la fourrière automobile relative aux opérations de mise en fourrière, garde ; restitution et vente ou destruction de véhicules sur la Commune de SAINT GERMAIN LAVAL.

Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'entreprise, gardien de fourrière agréé (arrêté préfectoral du 22 juin 2004) assure, pour le compte de la commune de SAINT GERMAIN LAVAL l'exploitation du service public de la fourrière automobile. La fourrière recevra tous les véhicules en infraction, conformément aux articles L 325-1 et suivants et R 326-1 suivant du Code de la Route sur tout le territoire de la commune de SAINT GERMAIN LAVAL.

- REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2025 ET PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025 :

Décide de reporter les délibérations au prochain conseil municipal.

- TAXE D'AMENAGEMENT 2025

- Décide de maintenir les taux votés à compter du 1^{er} janvier 2024 par délibération du 16 mai 2023 soit : . zones UF et AUF des Grandes Terres un taux de 1.5 %.
 - . zones d'activités UF à Pralong et La Plagne un taux de 2 %
 - . sur le reste de la Commune un taux de 2.5 %.

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :
- Décision du 24 mai 2024 : Délivrance de concessions dans le cimetière communal II est accordé dans le cimetière communal au nom de :
- M. et Mme RANC Guy et Claudette, 425 Chemin du Pressoir, 42260 ST GERMAIN LAVAL une concession de 30 ans à compter du 6 mars 2024, à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale de 882 €
- M. et Mme CARNET Michel, 32 rue Paul Bert 42000 ST ETIENNE une concession de 30 ans à compter du 15 avril 2024, à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale de 882 €
- M.HERBUEL Raymond, Pierre 108 Rue Jean Boyer, une concession de 15 ans, à compter du 15 mai 2024, à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale de 279 €.
- -Décision du 27 mai 2024 : Audit énergétique de la Mairie

DECIDE de signer le devis d'audit énergétique d'EPCO Energies SARL, 13 rue Félix Mangini 69009 LYON qui s'élève à 5 600 € HT soit 6 720 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024:

Préparation du Bureau de Vote

QUESTIONS DIVERSES

- Critérium du Dauphiné Mercredi 5 Juin 2024 Convention dispositif prévisionnel de secours : le 5 juin 2024 pour 400 € de frais
- Médiation pour sinistre SCI LAGON (frais : 1 440 € avec demande de prise en charge intégrale par la Commune)
- Rétrocession ancienne caserne des pompiers
- Inauguration de l'Iles aux Trésors le 19/6/2024 à 18h 30
- 50 ans Judo Club le 2 juin 2024 à 10h 30 Salle Culturelle
- Caserne des Pompiers Journées Portes Ouvertes 22 juin 2024
- 90 ans Club de Foot le 24 Août 2024
- Cérémonie du souvenir du Gué de la Chaux le 21 07 2024
- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL: mardi 18 juin 2024 à 20h. 30

La séance est levée à 0h. 05

En début de séance ordinaire du mardi dix-huit juindeux mille vingt-quatre à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le onze juin deux mille vingt-quatre, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vingt-huit mai deux mille vingt-quatre comportant les délibérations n° 26/24 à 34/24 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RAYMOND.

Alexis COUBLE.

_oulle